

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017**

**Le 19 décembre deux mil dix-sept**, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à **19 heures 30**, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 14 décembre 2017

**Etaient présents :** Mmes, Mrs, EPRINCHARD Michel, RIVAUD Marie Joseph, BOUCHEREAU Isabelle, ARDOUIN Hervé, LIAUD Éric, BABIN Éric, CLISSON Philippe, HÉRISSÉ Mathieu, BERNARD Andrée, PROU Marie-Hélène, LAMOTHE Catherine, GAGNAIRE Jean-Marie, PORCHERON Patrice, RINALDI Sabrina.

**Etaient excusés :**

FOURNIÉ Samuel, pouvoir à Michel Eprinard  
SALLES Anna-Maria pouvoir à LAMOTHE Catherine  
BERNET Jean-Luc pouvoir à Mathieu HÉRISSÉ

**Etait absente :** BAILLY Lise

**Nombre de conseillers en exercice :** 18

**Nombre de présents :** 14 **nombre de votants :** 17

**Secrétaire de séance :** Mme BOUCHEREAU Isabelle

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 27 novembre 2017 (1 abstention – 16 pour).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- Transfert du Service d'aide à domicile au CIAS de la communauté de communes
- Accès à la pharmacie par la RD 948
- Admission en non-valeur
- Ecritures budgétaires

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent lesdits points complémentaires.

**1- Prise de la compétence MSAP par la communauté de communes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prise de compétence MASP (Maison de Service au Public) par le conseil communautaire lors de sa séance du 13 novembre 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Accepte à l'unanimité la prise de compétence MSAP par la communauté de communes  
« Mellois en Poitou ».

## **2- Election d'un adjoint**

La préfecture ayant accepté la démission de Samuel Fournié, le Conseil est invité à élire un nouvel adjoint pour le remplacer.

Un seul candidat se présente au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint : Eric Babin

Le vote donne les résultats suivants : 17 pour.

## **3- Election d'un conseiller municipal délégué**

M. le Maire propose aux conseillers municipaux d'élire M. Samuel Fournié, conseiller municipal délégué en remplacement d'Éric Babin. Les résultats sont les suivants :

2 Abstentions et 15 pour.

## **4- Classement de voiries**

M. le Maire et l'adjoint en charge de la voirie proposent au conseil de mettre à jour le linéaire de voirie pour l'attribution de la DGF pour un complément de 592 ml et 795 ml avec la commune de Montjean

(Sont concernés des routes situées au lotissement du Pré bourreau 3, au lotissement Fleau, la rue des Carrières, et un chemin communal Sauzé/Montjean).

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

## **5-Mise en place du RIFSEEP**

Monsieur le Maire donne connaissance des nouvelles règles de fonctionnement de rémunération des agents à savoir la fusion des différentes primes : IAT, IFTS et IEMP en une seule : IFSE.

5 agents bénéficieront d'une augmentation liée l'avancement de grade et 7 par l'actualisation de la prime IFSE.

Deux nouveaux agents ont été recrutés (Emilie Ploquin et Thomas Boireau), en remplacement de 2 agents démissionnaires (Frédéric Leblond et Dylan Monnet).

Rodolphe Fourré, également démissionnaire n'est pas remplacé.

La mise en place ne sera effective qu'à compter de mars 2018 après validation du Comité Technique, mais avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil valide la proposition de M. le Maire, précisant qu'après les entretiens annuels de fin d'année, une prime annuelle (CIA) pourra être attribuée dans la limite de **500 € par agent.**

## **6 – Projet de réhabilitation du rez de chaussée de la salle socio-culturelle**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier technique et financier du projet de réhabilitation de la salle située au rez de chaussée de la salle socio-culturelle, préparé par le cabinet CEBI.

Les travaux réalisés : réfection du chauffage et de l'éclairage. Installation d'une nouvelle sonorisation. Pose d'un parquet. Peinture de l'ensemble. Révision des sanitaires et création d'un sanitaire handicapé en extérieur. Changement des rideaux de scène.

Le montant des travaux est estimé à 143 540 € TTC auquel s'ajoute les honoraires du cabinet à savoir 6 000 € TTC soit un total de 149 540 € TTC.

Le plan de financement est :

- FST : 35 000 €
- DETR : 37 585 €
- FCTVA : 24 530 €
- FSIL : 23 229 €
- Autofinancement : 29 196 €

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer toutes les demandes de subvention et les conventions liées à cette nouvelle opération.

### **7- Organisation des vœux en janvier 2018**

Les vœux du Maire auront lieu de vendredi 19 janvier 2018 à 19 heures à la salle socio-culturelle : Bilan 2017-projets 2018- politique de la municipalité- diaporama et cocktail.

### **8- décisions modificatives**

#### **A- Budget annexe : Lotissement du Pré Bourreau.**

A la demande de la trésorerie, le conseil accepte le réajustement du budget prévisionnel 2017 à savoir :

#### **- Section fonctionnement :**

Compte 608 : + 1 €

compte 796 : + 1 €

Compte 6522 : - 67 412,35 €

compte 7015 : + 22 320,00 €

compte 71355 : - 103 861,33 €

compte 774 : + 14 128,08 €

Total de - 67 411,35 €

Total de - 67 411,35 €

#### **- Section investissement :**

Compte 3555 : - 103 861,33 €

Compte 1687 : -103 861,33 €

Total de - 103 861,33 €

Total de - 103 861,33 €

Le conseil valide l'annulation du stock initial des terrains en cours pour 382 721,88 € et la constatation du stock de terrain au 31 décembre 2017 de 280 150,03 €.

#### **B – Budget annexe photovoltaïques**

Le Conseil décide de mettre en charge du compte administratif 2017, le temps passé par les agents (Actuellement sur le budget principal de la Mairie) :

- Nettoyage des panneaux : 2 agents à 20 € de l'heure \* 8 heures soit : 320 €
- Surveillance des onduleurs : 50 heures à 20 € de l'heure soit 1 000 €
- Temps agent administratif mission comptabilité : 70 heures à 20 € soit 1 400 €
- Utilisation de la nacelle : 200 €
- Assurance : 1 110 €
- Soit un total de 4 030 €

#### C - Virement de crédit dans le budget eaux pluviales

Pour enregistrer le montant des admissions en non-valeur de 1 774,77 €, le conseil accepte un virement de crédit de 1 500 € du compte 611 vers le compte 6 541.

## **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

### **Transfert du SAAD au CIAS de la communauté**

Malgré une directive de la DDFIP datée du 12 décembre 2017, les modalités de transfert du Service d'Aide A Domicile au Centre Intercommunal d'Action Social de la Communauté de commune ont été modifiées.

L'excédent d'investissement de 165 000 € auraient dû être versé au CCAS de la commune qui devrait les transférer soit au CIAS soit au département.

Le déficit de fonctionnement est passé de 25 000 € à 65 000 €.

Le parc automobile reste au CCAS de la commune qui le met à la disposition du CIAS.

Après échange avec le département et la communauté de communes, les 165 000 € d'excédent d'investissement resteront sur le budget du CCAS de la commune. Il en sera de même pour le déficit de fonctionnement.

Le CIAS accepte de participer au comblement du déficit de fonctionnement, à hauteur de 30 000 € .

Le Conseil accepte de verser une subvention d'équilibre au CCAS afin de combler le déficit. Le montant ne sera connu qu'en janvier 2018 après les dernières écritures comptables 2017.

### **Accès à la pharmacie**

Le service des routes du département a autorisé M. Clerc à ouvrir un accès direct depuis la RD 948 au parking arrière de la pharmacie mais uniquement pour les véhicules venant du côté de Melle et ce malgré l'avis défavorable préalable et l'absence de mention sur le permis de construire.

Le Conseil désapprouve cet accès estimé dangereux et se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

### **Admission en non- valeur**

Le conseil valide les admissions en non- valeur pour un montant précité de 1 774,77 € (Taxe sur les eaux pluviales non collectée par la trésorerie- liquidation de société).

## **QUESTIONS ORALES**

**Fermeture éventuelle d'une classe de CP :**

Alors que les effectifs de l'école maternelle sont en progression (+ de 60 enfants), la classe de CP se trouve être en sous-effectif. Cette fermeture de classe n'entraînerait pas de suppression d'enseignants.

**Compte rendu de la réunion du comité de suivi LGV du 8 décembre 2017 :**

M. Le Maire présente aux conseillers le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à la préfecture avec COSEA / LISEA, le préfet, la députée Delphine Batho et L'ARS.

Les informations concernant les pics sonores seront transmises.

Concernant la Foncaltrie, M. Rimbault représentant de l'ARS a rappelé l'importance de la réouverture de la Foncaltrie afin d'assurer à la commune de Sauzé, une indépendance en approvisionnement en eau potable (actuellement fermée en l'attente de travaux restant à réaliser par COSEA ; désaccord entre COSEA et le syndicat 4B sur la prise en charge des travaux).

Les conseillers, après en avoir délibéré, souhaitent que la municipalité puisse participer aux négociations en cours actuellement entre le syndicat 4B et COSEA pour le financement d'un système de filtration.

**Compte rendu de la réunion avec M. Couturier de LISEA le 15 décembre pour mesures acoustiques :**

Les mesures acoustiques seront réalisées :

- A la montée rouge : chez M. Denieuil
- A puy de Bourin : chez Mme Nieuil
- A la Jarrige : Chez M. Dugast
- A Limalonges : chez M. Léoment.

Concernant les vibrations, le cahier de doléances a été transmis à LISEA pour repérage des maisons impactées et mise en place de solutions.

**Compte rendu de la réunion avec MESEA le 15 décembre pour restitutions des délaissés, voiries et autres :**

Cette réunion a permis de faire le recensement des délaissés, des voiries et autres points divers. Un retour sera effectué lors de la remise des plans définitifs.

**Avenir du cinéma :**

Le CRPC, malgré une bonne fréquentation sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2017 a décidé de maintenir une seule séance par mois sur notre commune.

La section cinéma de la SEP maintient donc les séances jusqu'en juin 2018. Un nouveau bilan sera alors effectué à cette date.

**Remise d'un diplôme du SDIS à la commune :**

Ce diplôme a été remis en vue de remercier la municipalité de la disponibilité de nos agents communaux pompiers volontaires tout au long de l'année 2017.

Pour 2018, suite au départ de Dylan Monnet et face au futur départ en retraite de Francis Olivier, la mise à disposition des agents sera moindre.

**Bilan de changement de fournisseur gaz propane :**

Ce dernier est positif avec une économie réalisée de + 200 € HT / la tonne.

**Vente d'un tracteur :**

Le conseil valide la vente d'un tracteur Ford pour un montant de 600 €.

**Agenda :**

Prochain conseil municipal : le 30 janvier 2018 à 19h30

Prochaine réunion des adjoints : le 22 janvier 2018 à 19 h 00

La séance est levée à 22h15.